

I. Situation financière de l'enfant (1 formule par enfant mineur)

Prénom de l'enfant :

A) Revenus / apports mensuels

Allocations familiales ou de formation professionnelle	CHF
Rentes	CHF
Contribution d'entretien	CHF
Autre revenu (salaire d'apprenti, etc.)	CHF
Sous total	CHF

B) Frais directs mensuels

Base mensuelle selon normes OPF ¹	CHF
Participation aux frais de logement du parent gardien ²	CHF
Prime d'assurance maladie obligatoire (LAMal)	CHF
Subside	./. CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais de formation/écolage	CHF
Frais de déplacement indispensables	CHF
Frais de repas hors domicile	CHF
Frais de prise en charge par des tiers (frais de garde et cantine)	CHF
Sous total	CHF
Prime d'assurance maladie complémentaire (LCA)	CHF
Frais de télécommunication	CHF
Autres frais :	CHF
Sous total	CHF
Total (B – A)³	CHF

¹ Pour un enfant jusqu'à 10 ans : CHF 400.- (CHF 200.- en cas de garde alternée)
Pour un enfant dès 10 ans révolus : CHF 600.- (CHF 300.- en cas de garde alternée)

² En général : 15% par enfant ou 10% dès 3 enfants

³ Il faut soustraire les « Revenus/apports mensuels » (A) des « Frais directs mensuels » (B), ce qui permet d'obtenir le montant de l'entretien convenable de l'enfant mineur

